



*BO N° 12 du 20 mars 2020*

## **COMMUNE DE RIDDES**

Mise à l'enquête publique

Conformément à la loi sur la circulation routière (LCR) et à son ordonnance d'application (OSR), la municipalité de Riddes porte à la connaissance des usagers de la route le projet de pose de nouvelles signalisations suivantes :

- Pose de deux panneaux OSR 1.30 « autres dangers », un à la hauteur des places de parcs en aval de la Maison de la Forêt et l'autre après le virage du Marteau du Bisse, sur la Route de la Croix-de-Cœur
- Pose de deux panneaux 5.34 « piétons » aux mêmes emplacements
- Pose d'un panneau à volet OSR 2.01 « interdiction générale de circuler » à l'embranchement de l'Alpage du Taillay sur la Route de la Croix-de-Cœur

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du Secrétariat du Service des constructions sur prise de rendez-vous préalable ([constructions@riddes.ch](mailto:constructions@riddes.ch) ou 027/305.20.36). Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE